



Montpellier, le 19 décembre 2022

Communiqué de presse

La chambre régionale des comptes Occitanie a contrôlé la société d'économie mixte Paul Armagnac (SEMPA), qui gère le circuit éponyme, premier circuit permanent de France, implanté sur la commune de Nogaro dans le Gers, pour les exercices 2015 et suivants.

L'équipement est la propriété du département du Gers qui en a confié l'exploitation et la gestion à la SEMPA, dont les principaux actionnaires sont le département du Gers, l'association sportive automobile Armagnac Bigorre (ASAAB), qui gérait directement le circuit avant la création de la société d'économie mixte, et la commune de Nogaro.

Une stratégie commerciale solide autour de la mission sportive, un échec de la dimension industrielle et économique autour du Nogaropôle

La SEMPA dispose d'une très bonne connaissance de son métier et d'une maîtrise de son activité. La stratégie commerciale et de développement de la SEMPA vise le développement de sa mission sportive et l'optimisation de l'occupation du circuit par une politique de diversification et une offre tarifaire prudente. Le développement de la dimension industrielle et économique autour du Nogaropôle (pôle d'activité autour des sports automobiles porté par le syndicat mixte d'aménagement du Nogaropôle), qui était au cœur de la stratégie du département, n'a en revanche pas abouti.

Un contrat de délégation avec le département du Gers plus équilibré mais des relations avec les deux associations subdéléguées à clarifier

Le département et la société d'économie mixte ont mis en place, en 2018, un nouveau contrat de délégation. Plus équilibré que le précédent, il conserve un niveau de redevance versé par le délégataire modéré, avec toutefois des responsabilités plus importantes en matière d'entretien et d'investissements.

En revanche, les relations qu'entretient la société d'économie mixte avec l'association sportive automobile Armagnac Bigorre (ASAAB) et l'association sportive motocycliste Armagnac Bigorre (ASMAB) doivent être clarifiées : l'imbrication forte des trois structures au plan de la gouvernance et de la gestion remet en effet en cause leur indépendance juridique et financière.

Une situation financière rétablie, une gestion interne qui reste à structurer

La situation financière de la société s'est nettement améliorée par rapport à la situation constatée dans le dernier rapport de la chambre couvrant la période 2008-2014. Son chiffre d'affaire a en effet connu une hausse continue pour s'établir à 2 M€ en 2019. La société doit, en revanche, améliorer et mieux structurer sa gestion interne, notamment s'agissant des ressources humaines.

Contact presse: Didier Gory : didier.gory@crtc.ccomptes.fr tel : 04 67 20 73 28

 @crococcitanie